

Séance du 17 juillet 2001

L'an deux mil un le dix sept Juillet, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Sylvie GEFFROY, M. Romain QUERE, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN . M. Yvon FOLLOROU, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Pierre MENEZ, M. Michel LE ROY,

Procurations : M. Pierre MENEZ 1er Adjoint à M. Paul UGUEN, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Juillet 2001

Date de Publication : 18 Juillet 2001

Secrétaire : M. Romain QUERE

Objet : Révision tarif cantine scolaire du Roudour

Le Maire rappelle au conseil que les prix des repas servis aux élèves des écoles maternelles et primaires restent réglementés.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer, comme l'autorise la législation, une majoration de 2 % sur les tarifs appliqués en Novembre 2000, ce qui a pour effet de fixer le prix du repas à compter du 27 Août 2001 à 2,61 Euros soit 17,15 Frs. Le tarif enseignants et personnels de service est fixé à 3,13 Euros soit 20.50 Frs au 27 Août 2001.